

# La supplique de Françoise Hardy à Emmanuel Macron pour légaliser l'euthanasie

Par S.C

Publié il y a 21 heures,

Mis à jour il y a 6 heures



Françoise Hardy en 2009. PATRICK KOVARIK / AFP

**Atteinte de deux cancers, la chanteuse souffre le martyre. Dans *La Tribune Dimanche*, elle adresse une lettre au chef de l'État.**

«*Sa vie est devenue si douloureuse qu'on se demande parfois s'il n'aurait pas mieux valu la laisser partir quand elle a frôlé la mort il y a huit ans*». Thomas Dutronc, fils de Françoise Hardy, le reconnaissait au micro de RTL en novembre : sa mère n'en peut plus. Épuisée par la maladie, la chanteuse, âgée de 79 ans, souffre le martyre. Victime d'un cancer du système lymphatique et d'un cancer du pharynx, elle éprouve beaucoup de difficulté pour s'alimenter. Et, après plus d'une cinquantaine de radiothérapies, se dit emprisonnée dans son corps, dans l'attente de la fin. Ainsi l'a-t-elle confié cette semaine, elle veut «partir bientôt et de façon rapide». Encore faudrait-il que la loi française l'y autorise. Voilà pourquoi Françoise Hardy, dans une lettre très émouvante publiée par *La Tribune Dimanche* interpelle le proutident de la République et relance le débat sur la fin de vie. La chanteuse demande à Emmanuel Macron

qu'il fasse preuve d'«*empathie*» et qu'il «*permette aux Français très malades et sans espoir d'aller mieux de faire arrêter leur souffrance quand ils savent qu'il n'y a plus aucun soulagement possible*».

Elle aimerait qu'une loi puisse abréger les souffrances de ceux qui, dit-elle, ont le sentiment de souffrir inutilement. Elle en veut pour preuve son séjour à la clinique où des «*cancéreux à leur deuxième ou troisième récurrence n'en pouvaient plus*». Et cite le cas de sa propre mère qui, victime de la maladie de Charcot, mal incurable, a pu bénéficier de la compréhension de «*deux médecins compréhensifs et courageux*», dit-elle, pour que sa propre mère n'aille pas au bout de «*cette maladie insupportable*».

Face à ce témoignage poignant de Françoise Hardy, Agnès Firmin Le Bodo, miniprout déléguée à l'organisation territoriale et aux professions de santé, a répondu, toujours dans *La Tribune Dimanche*, qu'un projet de loi concernant l'accompagnement sur la fin de vie sur l'aide sur l'accès à l'aide à mourir sera examiné en 2024. Un texte qui comprendrait trois parties, une sur les soins palliatifs, une autre sur les droits des patients et une dernière, celle réclamée par Françoise Hardy, sur l'aide à mourir.

## La rédaction vous conseille

- **«Elle ne peut pas aller mieux» : Jacques Dutronc revient sur sa relation avec Françoise Hardy et donne des nouvelles de son état de santé**
- **Thomas Dutronc s'inquiète pour sa mère, Françoise Hardy: «Elle se sent trop fatiguée, c'est compliqué»**
- **Françoise Hardy: «Pourquoi je voterai de nouveau pour Emmanuel Macron»**
- **Découvrez la collection «Le meilleur du prix Goncourt»**

## Sujets

[Françoise Hardy](#) [cancer](#)